

PRIME POUVOIR D'ACHAT

LA CGT REPOND A LA PRESIDENTE EN INFORMANT LES AGENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, chers collègues,
Madame la Présidente, le Syndicat CGT CD 37 vous a alerté à deux reprises depuis le 15 décembre dernier pour vous demander l'octroi de la prime dite de préservation du pouvoir d'achat. Votre prédécesseur avait reçu la même demande depuis le mois d'août 2023. Sa seule réponse a été de dire qu'il fallait attendre la publication du décret. Décret qui a été publié le 22 septembre dernier.

Depuis, aucune réponse concrète, ni de votre prédécesseur, ni de votre part !

Le Syndicat CGT CD 37 a alors mis en place une pétition expliquant pourquoi, nous demandions cette prime :

- inflation galopante,
- gel du point d'indice depuis 2010 entraînant une perte de pouvoir d'achat de 16 %
- injustice car laissée à la libre administration pour les fonctionnaires territoriaux, qui sont pourtant les moins bien payés de la fonction publique,
- difficulté pour finir les fins de mois,
- engagement professionnel reconnu des agents du département, à en croire les remerciements des élus...



Cette pétition a recueilli plus de 700 signatures, participation inédite dans la collectivité.

Nous savons que des agents vous sollicitent sur cette question quand vous présentez vos vœux dans les services avec différents arguments tous plus valables les uns que les autres.

Enfin, nous pensions que nous n'avions pas la même définition du dialogue sociale et aujourd'hui nous en sommes certains car nous trouvons cela fort cavalier de votre part et de la part du vice-président en charge des ressources humaines, d'avoir répondu à notre courrier en même temps que tous les agents. Non pas, de notre part d'avoir la réponse en exclusivité, mais d'avoir ce dialogue social qui est si important à vos yeux comme le relate le dernier paragraphe de votre réponse : « *Nous souhaitons vous réitérer toute l'importance que nous accordons au dialogue social auquel votre syndicat est également attaché, et vous assurez de notre disponibilité pour répondre à vos sollicitations* ».

Dans ce courrier, vous énoncez plusieurs raisons à ce refus, sur lesquelles nous souhaitons par la présente répondre à l'ensemble des agents, qui eux, n'ont eu qu'une petite synthèse de votre part.

1° La revalorisation de façon conséquente du régime indemnitaire des agents, y compris des assistantes familiales pour un montant de 5,2 millions d'euros.

La CGT s'était exprimée en 2022 en contestant la manière dont cette enveloppe a été distribuée. Il faut rappeler qu'une partie de cette enveloppe est dû au Ségur de la santé (183€ pour certains agents du

service social et malheureusement pas tous), décidé par le gouvernement. Et quand vous dites que l'Assemblée Départementale a décidé dès 2022 de revaloriser de façon conséquente ce Régime Indemnitaire, nous tenons à vous rappeler qu'une négociation était en cours entre la collectivité et les organisations syndicales, avec proposition du Conseil départemental de l'augmenter **de 19 € seulement pour la catégorie C**. Grâce à l'action de nombreux agents, **le rapport de force s'est inversé pour obtenir 100 € pour les catégories C et B et 183 € pour les catégories A qui pourtant ne relevaient pas du Ségur de la santé !** Pour rappel, l'argument du Président était de dire que la catégorie A n'était pas suffisamment attractive mais **pour toutes les catégories**, notre collectivité rencontre des difficultés de recrutement !

Rapport de force que les Assistantes Familiales ont dû déployer pour obtenir simplement l'équité, c'est-à-dire leurs 100 € qui leur avait été volés au moment de la mise en application de la loi Taquet en septembre 2022.

2° Pour la participation du département à la protection sociale complémentaire et à la complémentaire santé, nous avons salué l'effort de la collectivité mais le caractère inéquitable de cette prestation, car, en effet, pour cette dernière, une bien trop faible partie seulement des agents du département y ont droit.

La CGT s'est exprimée sur le sujet en réclamant plus de souplesse pour que les agents du département puissent obtenir cette aide de la collectivité et ainsi permettre au plus grand nombre de prendre une complémentaire santé. Nous osons penser que les élus de la collectivité avaient budgétisé cette aide pour le plus grand nombre, sinon, les collègues pourront dénoncer encore une fois une simple communication de votre part ! A l'heure actuelle, à peine ¼ de nos collègues en bénéficie, car la plupart n'ont pas de contrat labellisé ! **Une recette supplémentaire !**

3° En ce qui concerne le décret du 26 décembre 2023 sur l'augmentation future des nominations et l'attribution de 5 points d'indice majoré correspondant à 24 € 60 brut, ce n'est pas cette revalorisation décidée par le gouvernement qui va calmer l'indignation et la colère des agents.

4° Dans votre courrier, vous revenez sur la revalorisation du métier d'Assistante Familiale au regard de la spécificité de leur métier et de leur pouvoir d'achat !

Nous tenons expressément à vous dire que, par leur action tant au niveau national que local, elles ont enfin obtenu par le biais de cette loi d'être payées **au SMIC dès le premier enfant !** Les revalorisations du métier d'Assistante Familiale dont vous parlez concernent, pour l'essentiel de vos décisions, et parce qu'elles se sont mobilisées, l'augmentation de l'indemnité journalière - quand on connaît l'augmentation des charges d'un foyer (électricité, gaz, eau...) - et l'augmentation de leur revenu à partir de 3 ans d'ancienneté à raison de 0,4 heures de SMIC, tous les 3 ans pour qu'elles puissent avoir un déroulement de carrière comme tous les agents de la collectivité. C'était le minimum à faire au titre de la reconnaissance de leurs conditions de travail (24 h / 24h avec trop peu de vacances sans les enfants confiés) !!! D'ailleurs, nous serions incomplets si nous ne parlions pas de la perte de leur prime de fin d'activité liée à l'extrême précarité de leur statut, en compensation de l'acquis cité précédemment. **Certainement, et même si nous n'avons pas les chiffres exacts, une recette supplémentaire dans le budget du département aujourd'hui et dans les années à venir !**



Bizarrement, vous ne calculez pas non plus le gain que la collectivité a pu avoir tant les années 2022, et 2023 ont été riches en mouvements sociaux (Agents des monuments, Assistantes Familiales, Agents du social, réforme des retraites pour tous les agents... !) **Et oui, les agents du service public, quand ils sont en grève, ils ne sont pas payés !**

A la vue de tous ces éléments, on se rend compte que toutes les augmentations de salaires sont essentiellement dues soit à des décisions gouvernementales soit au rapport de force instauré par les agents et non pas à des décisions primaires de la collectivité.

5° Pour le contexte financier que nous n'ignorons pas, pour être honnête avec nos collègues, il faut que l'on cite plusieurs décisions politiques pour le moins choquantes et ce depuis des années.

En effet, les décisions de budgétiser depuis des années, des millions d'euros :

- pour RYAN AIR
- pour financer les hélicoptères de la gendarmerie Nationale,
- pour éponger le dysfonctionnement des versements des prestations sociales de la CAF qui impactent les finances du département,
- les péréquations financières inexistantes dans certaines directions,
- l'octroi d'une majoration des indemnités des élus indexée sur la valeur du point d'indice...,



Preuve s'il en est que la baisse des recettes sur les transactions immobilières ne vous émeut aucunement dans ces cas-là !

Alors, quand vous écrivez à la fin de votre flash infos adressé aux agents : « Nous tenions à vous en faire part et vous assurer de notre engagement à vos côtés dans l'exercice de vos missions », **nombre d'entre eux nous interpellent pour nous exprimer leur indignation ou même leur colère.** En effet, par ces temps difficiles où une augmentation du prix de l'électricité d'environ 10 %, une inflation alimentaire de plus de 20%, ainsi que l'augmentation des contrats d'assurances, forfaits, carburants, vous comprendrez que par votre refus de leur octroyer cette prime tant attendue, ils n'ont aucunement le sentiment que la collectivité est à leurs côtés dans l'exercice de leurs missions.

La collectivité soutient les communes rurales, soutien la gendarmerie, soutient le secteur économique, soutient les agriculteurs... **quand est-ce qu'elle va soutenir ses agents qui pourtant sont toujours présents avec un grand sens du service public et étaient bien présents pendant la période du Covid 19... !!!**

C'est pourquoi, le Syndicat CGT CD 37 exige, car c'est vraiment indispensable, que la collectivité décide dans son budget 2024 d'en réserver une part pour cette prime de préservation du pouvoir d'achat !

